

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 09501  
Numéro SIREN : 890 276 389  
Nom ou dénomination : 2B RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 33067



Formulaire obligatoire (article 302 septies)  
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 2B RENOVATION

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
3 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	36 226	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	36 226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	4 656	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier : .....)				242	18 533	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	462	
	Rémunérations du personnel*				250	5 613	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	243	
	Dotations aux amortissements*				254	865	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	30 373		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 853		
Produits financiers (III)		280		294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 174	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	878		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	3 801		
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	3 801	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	878		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	1 174	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		350	
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	5 853	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370	5 853	372		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : 2B RENOVATION

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406			
	Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462	3 500	464		466	3 500		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
	Immobilisations financières		480		482	120	484		486	120		
TOTAL			490		492	3 620	494		496	3 620		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552	865	554		556	865		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL			570		572	865	574		576	865		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5			
	6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
	①	②	③	④		⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599				

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2B RENOVATION Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) 982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	728
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 975
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

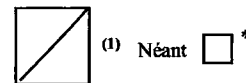
Désignation de l'entreprise : 2B RENOVATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 9 0 2 7 6 3 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2B RENOVATION

ADRESSE (voie) 1 Rue Jean Jacques Rousseau

CODE POSTAL 93200

VILLE SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M  Nom patronymique BOUCHELACHEM Prénom(s) RabahNom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 09091986 N° Département 99 Commune Azeffoun Pays 

Adresse : N° 1 Voie Rue Jean Jacques Rousseau

Code Postal 93200 Commune Saint Denis Pays FR

Titre (2) M  Nom patronymique BOUDAA Prénom(s) YoucefNom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 10121973 N° Département 99 Commune Chorfa Pays 

Adresse : N° 35 Voie Boulevard d'Aulnay

Code Postal 93250 Commune Villemomble Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

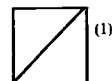
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 9 0 2 7 6 3 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2B RENOVATION

ADRESSE (voie) 1 Rue Jean Jacques Rousseau

CODE POSTAL 93200

VILLE SAINT DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le 01012021	et clos le 31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2B RENOVATION 1 Rue Jean Jacques Rousseau 93200 SAINT DENIS France		1 Rue Jean Jacques Rousseau 93200 SAINT DENIS	
SIRET 89027638900016			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	5 853	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF  Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 30042022 Lieu : SAINT DENIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M BOUCHELAGEH Rabah

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<b>c</b>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<b>d</b>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<b>e</b>				
						<b>f</b>				
						<b>g</b>				
						<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<b>j</b>				
Montant des revenus répartis (5)						<b>Total (a à h)</b>				
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.			Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
1		2	3	Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
M BOUDAA Youcef		50	2021	3 810						
35 Boulevard d'Aulnay 93250 Villemonble										
<b>J DIVERS</b>										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )										
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>										
<b>REMUNERATIONS</b>		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						4 692		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES</b>			à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice										
MVLТ réalisée au cours de l'exercice										
MVLТ restant à reporter										
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)</b>										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

# **SAS 2B RENOVATION**

**Société par Actions Simplifiée au capital de 4.000€**

**Siège social : 1 Rue Jean Jacques Rousseau**

**93200 Saint-Denis**

**SIREN 890 276 389 RCS de Bobigny**

**Code NAF 4120A**

## **Procès-verbal de l'assemblée général ordinaire du 30/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Juin à dix heures, les associés de la société **2B RENOVATION**, SAS au capital de 4000 euros, divisé en 100 actions de 40 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société sur convocation de la présidence :

**SONT PRESENTS :**

**Monsieur BOUCHELACHEM Rabah**, titulaire de cinquante actions ..... 50 Actions

**Monsieur BOUDAA Youcef**, titulaire de cinquante actions ..... 50 Actions

Total égal au nombre des Parts composant le capital social ..... 100 Actions

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat.
- Pouvoir

Puis, Monsieur le Président donne lecture du bilan et compte du résultat sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve :

- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur BOUCHELAGHEM Rabah** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se solde par un **bénéfice de 3801€**, et décide de l'affecter de la manière suivante :

- **190€ au compte de Réserve légale**
- **3611€ au compte de report à nouveau**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président.

**Monsieur BOUCHELAGHEM Rabah**

